

## **Déclaration du Groupe Régional Arabe de ICOMOS Conseil international des monuments et des sites sur la situation de la Palestine et les événements qui se déroulent actuellement dans la bande de Gaza - Date : 9 janvier 2024**

*Le Groupe Régional Arabe est composé des Comités nationaux arabes de l'ICOMOS et de membres individuels d'autres pays arabes. Ce groupe a pour objectif de soutenir la représentation arabe et ses actions au sein de l'Organisation internationale de l'ICOMOS en vue de promouvoir la conservation, la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des monuments du Patrimoine culturel des pays arabes en toute indépendance et dans le respect de l'éthique déontologique.*

A l'aube d'une nouvelle année et après plus de quatre-vingt-douze jours d'agression continue et de bombardements intensifs d'une occupation causant plus de 1750 frappes offensives qui ont entraîné la mort de plus de 23 000 citoyens Palestiniens civils, dont 70 % d'enfants et de femmes, auxquels se rajoutent plus de sept milles disparus sous les décombres (soit, entre morts et disparus, 1,3 % de la population de Gaza). Cette agression a également fait plus de 58 000 blessés, soit 2,5 % de la population de Gaza, laissés sans traitements ni soins en raison :

- du ciblage des hôpitaux et des cliniques par les bombardements directs des forces d'occupation israéliennes,
- du déplacement forcé de la population sous la menace des bombardements,
- du nombre illimité de meurtres et de destructions que la région n'a jamais connu vu auparavant (le pourcentage de personnes déplacées a atteint plus de 85% de la population de la bande de Gaza).

Ce sont des quartiers résidentiels, des camps de réfugiés, des hôpitaux, des écoles, des mosquées et des églises, des installations d'eau, des boulangeries, des bibliothèques et des musées qui ont ainsi été ciblés par plus de 65 000 tonnes de bombes, y compris des bombes stupides et des bombes au phosphore blanc qui sont totalement prohibées au niveau international depuis la Seconde guerre mondiale. On relève de même la profanation des cimetières par les soldats de l'armée d'occupation israélienne.

De sérieuses menaces pèsent sur le patrimoine dans cet environnement de bombardement intensif ne faisant aucune distinction entre cibles militaires, civiles, patrimoine humain et culturel palestinien. Plus de 200 sites sur les 325 sites enregistrés dans la bande de Gaza, d'une valeur exceptionnelle historique, archéologique, naturelle, religieuse, nationale et humanitaire, ont été détruits ou gravement endommagés. On déplore un taux de destruction de plus de 60% du patrimoine culturel de Gaza portant sur une période historique remontant à la fin de la période néolithique. Ce patrimoine témoigne des traces de nombreuses civilisations. La civilisation de Wadi Gaza est le témoin du développement de la vie et des sociétés en Palestine. La région de Tell en particulier Le Tell des AJUL, constitue le noyau primitif de la sédentarisation dans la ville de Gaza, et a d'ailleurs a donné son nom au territoire.

Parmi ces sites et monuments importants qui ont été complètement ou partiellement détruits figurent :

- le site archéologique de Tell al-Abul (III<sup>e</sup> millénaire av. J.-C.) sur la rive nord de Wadi Gaza,
- le site archéologique du cimetière romain (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.),
- le site archéologique de Tell Umm Amer, également connu sous le nom de monastère de Saint-Hilarion (IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.), inscrit sur la liste indicative du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et sur la liste des biens culturels sous protection renforcée depuis le 14 décembre 2023,
- le site archéologique de l'église byzantine de Jabalie (V<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.),
- l'église de Perphyrios (Ve siècle), un des monuments historiques vivants avec un patrimoine architectural et une signification religieuse et sociale qui a été démoli et endommagé,
- la Grande Mosquée Omari (VII<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.), qui compte parmi les sites archéologiques les plus importants dont les origines remontent au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

Le site des « Zones humides côtières de Wadi Gaza », considéré comme une réserve naturelle d'une valeur universelle exceptionnelle est un site candidat au patrimoine mondial de l'humanité au titre de la richesse de sa biodiversité (flore et faune), Il est désormais vandalisé de plusieurs manières, notamment par l'armée d'occupation qui, au commencement de la guerre forçant la population du nord de la bande de Gaza à fuir vers le sud de la vallée, a ainsi déséquilibré écologiquement la vallée.

Gaza a également brillé et prospéré à l'époque mamelouke (du XIII<sup>e</sup> siècle au XVI<sup>e</sup> siècle), comme en témoigne l'architecture des mosquées, des palais et des marchés historiques de valeur sociale et économique, témoins exceptionnels de cette période opulente ; ces sites n'ont pas été épargnés par les bombardements lourds et directs, à titre d'exemples, mais sans s'y limiter : le palais Al-Basha (1260 après JC), le marché Qaisariya (1329 après JC), le Souk Zawiya, qui en est l'extension historique : il a été largement détruit. La mosquée Ibn Othman (1394 après JC) et le bain Samra (XV<sup>e</sup> siècle après JC), qui était le seul bain historique en activité jusqu'à nos jours.

Parmi les bâtiments de l'époque ottomane, la mosquée de Sayyid Hachem (1850 après JC) a subi le même sort et enfin (liste non exhaustive) l'ancien bâtiment de la municipalité de Gaza datant du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Outre le patrimoine culturel architectural et le tissu urbain et naturel, le patrimoine immatériel de Gaza n'est pas épargné aussi. L'agression a causé la destruction de la plupart des musées, la mort de nombreux journalistes et intellectuels ainsi que la disparition des artistes et de leurs contributions au patrimoine et à la vie culturelle de Gaza. S'agissant du patrimoine matériel, l'agression a détruit de nombreux centres vitaux œuvrant dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel, des ateliers d'artisanat considérés comme porteurs de connaissances et de savoir-faire patrimoniaux. Ils constituent l'identité nationale palestinienne, source de fierté pour de nombreux Gazaouis. Dans le contexte économique et social de Gaza, le Patrimoine culturel constituait une manne incontournable.

De surcroît, les sites du patrimoine palestinien inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril font l'objet d'attaques systématiques et continues de la part de colons israéliens armés sous la protection de l'armée d'occupation. Parmi ces sites figurent la vieille ville de Jérusalem et ses remparts (enregistrés en 1981), dans laquelle les biens des habitants du quartier arménien ont été directement attaqués et détruits en accord avec l'armée. Le village de « Battir » dans le gouvernorat de Bethléem (enregistré en 2014), a subi lui aussi une violation majeure puisque les colons s'en sont emparés pour y placer des maisons préfabriquées mobiles.

Quant au site de la vieille ville d'Hébron et du Tombeau des patriarches (enregistré en 2017), les principes de sauvegarde se trouvent violés par les mesures militaires israéliennes depuis le début de la guerre sur GAZA qui restreignent strictement la liberté de mouvement des citoyens palestiniens et empêchent les prières à la mosquée Ibrahim.

On assiste dès lors à une volonté génocidaire exprimée par de hauts responsables du gouvernement israélien ainsi qu'en témoignent de nombreuses déclarations officielles, officieuses et documentés tels l'appel public lancé le 5 novembre 2023 par le ministre israélien du Patrimoine, Amichai Ben-Eliyah, en faveur d'une attaque nucléaire contre Gaza ainsi que la déclaration publiée le 21 décembre 2023 par la ministre des Femmes, May Golan, qui appelait au massacre des habitants de Gaza et d'Ilqa dans le cadre d'un plan de soi-disant « solution définitive » préparé pour le peuple palestinien dans le but de liquider sa juste cause. Ces déclarations, ainsi que d'autres, constituent une violation flagrante du droit international, notamment de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948), de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, en particulier des paragraphes 1 et 2 de l'article 20 (« Toute propagande de guerre est interdite par la loi » et « tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse constituant une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi »).

Cette destruction délibérée du patrimoine culturel humain à Gaza, attestée sur le terrain, est un crime de guerre à part entière et une violation flagrante des conventions internationales, des conventions et du droit pour la protection du patrimoine, en particulier la Convention internationale pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, la quatrième Convention de Genève de 1949, la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels pendant les conflits armés et la Déclaration universelle de l'UNESCO de 2001.

Au vu de l'ensemble des violations et constats précités, le Groupe Régional Arabe condamne fermement les attaques brutales et barbares sans précédent dans l'histoire moderne perpétrées par les forces d'occupation israéliennes dans la bande de Gaza et souligne que les meurtres, les destructions, les actes de vandalisme et les déplacements qui ont lieu en Terre Sainte ne doivent pas se demeurer sans une condamnation internationale obligeante et une action immédiate pour défendre les droits de l'homme et les valeurs culturelles,

Dans ce contexte, le Groupe Régional Arabe appelle la communauté internationale, les organisations internationales, toutes les institutions culturelles, patrimoniales, humanitaires et de défense des droits de l'homme et les pays souhaitant la paix et la justice et dans le cadre de ses missions de préservation, de sauvegarde de patrimoine culturel à :

- Condamner les attaques et violences en cours,
- Protéger le peuple, la terre et le patrimoine vivant palestinien
- Demander un arrêt immédiat des opérations militaires pour la mise en place de mesures conservatoires immédiates afin de mettre fin aux atrocités et au génocide du patrimoine, de la civilisation et de l'environnement en Palestine, en particulier à Gaza,
- Fournir une aide humanitaire d'urgence aux victimes de cette agression
- Imposer de sanctions sévères à l'entité israélienne et à toutes les autorités qui appuient cette politique agressive
- Boycoter les entreprises et les institutions qui soutiennent cette entité occupante et agressive;
- Diligenter des expéditions scientifiques conjointes pour inspecter et évaluer les dommages causés au patrimoine culturel et aux installations culturelles et naturelles,
- Fournir une assistance technique et matérielle et renforcer l'expertise locale pour documenter, restaurer, renforcer et réhabiliter le patrimoine culturel et les biens culturels.

À cet égard, le Groupe régional arabe affirme sa volonté de participer à toute contribution possible à la protection du patrimoine culturel en Palestine en général et à Gaza en particulier.

***Enfin, nous mentionnons la citation historique de Martin Luther King Jr. : « Le pire endroit de l'enfer est réservé pour ceux qui se taisent au moment des grandes crises morales ».***

**Groupe Régional Arabe**